Image not found or type unknown

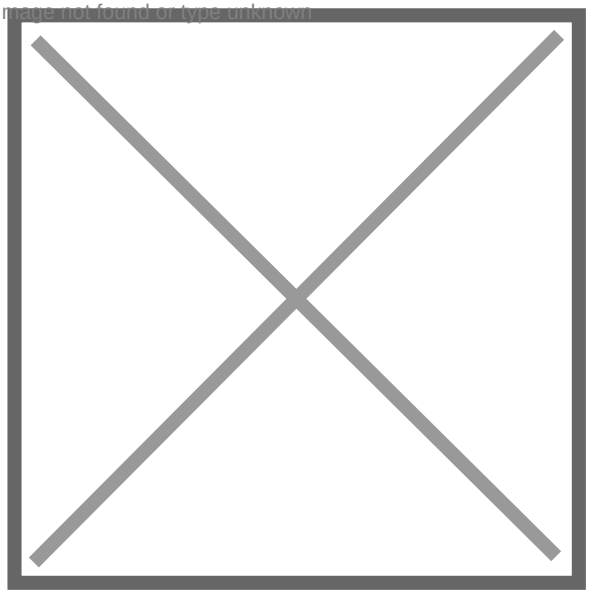

Dette de ma fille majeur, dois-je rembourser ?

Par **hafssa**, le **13/06/2014** à **13:07**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

Ma fille (majeure) a contracté des dettes et je viens de recevoir un courrier d'un huissier me disant qu'il allé venir pour saisir mes meubles.

Hors ma fille n'est plus logé à mon domicile, moi je suis mère au foyer et mon mari est retraité. Je vous laisse deviné dans quelle situation financière nous sommes.

Est-ce que je suis dans l'obligation de les laissé prendre ce qui m'appartient et non à ma fille.

je vous remercie par avance pour votre aide.

Ps : c'est assez urgent.

Par **cocotte1003**, le **13/06/2014** à **13:13**

Bonjour, vous n'êtes pas responsable des dettes de votre fille. Prévenez l'huissier que votre fille n'habite plus chez vous et que vous pouvez lui présenter les factures de ce qui se trouve chez vous, cordialement

Par **hafssa**, le **13/06/2014** à **13:27**

Merci pour réponse.

Tout ce qui est chez moi a été acheté il y a pas mal de temps, donc je ne dois plus avoir les factures.
Cela risque-t-il de poser problème ?

Par **moisse**, le **14/06/2014** à **07:19**

Bonjour,
Non
En matière de biens meubles, possession vat propriété.
SI votre fille n'est pas domiciliée chez vous, et qu'un changement de domicile a tout de même été effectué, vous n'avez même pas l'obligation de laisser entrer chez vous cet huissier.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés